

ONCODESIGN

Société Anonyme au capital de 545 472,96 euros
Siège social : 20 Rue Jean Mazen
21000 DIJON
399 693 811 RCS DIJON

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017, et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, (i) des modalités d'exercice de la direction générale, (ii) de la composition du Conseil d'Administration (iii) des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 2 Avril 2020.

1. Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site www.middledenext.com.

La Société applique l'intégralité des recommandations du code Middledenext : le règlement intérieur modifié au cours de la réunion du Conseil d'administration du 10 avril 2018 en application des dispositions nouvelles du Code Middledenext dans sa version 2016, est accessible sur le site www.oncodesign.com.

Compte-tenu de la taille et de la structure du Groupe, ainsi que de la composition du conseil d'administration, ce dernier n'a pas jugé opportun la mise en place de comités spécifiques. En l'absence de comités spécifiques, les missions sont assumées par le Conseil d'administration.

2. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 6 ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation n°9 du Code Middledenext. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date des présentes, le Conseil compte 4 membres, dont 2 femmes et 1 administrateur indépendant au sens des critères fixés par le Code Middledenext : Mesdames Catherine GENNE, Karine LIGNEL représentant le CM CIC, Messieurs Kamel BESSEGHIR (*indépendant*) et Philippe GENNE.

La Direction Générale est composée de Monsieur Philippe GENNE, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 29 septembre 2003, de Madame Catherine GENNE, Directeur Général Délégué depuis le 24 Novembre 2003 et de Monsieur Jan HOFLACK Directeur Général Délégué depuis le 02 Juin 2010.

I. Indépendance des administrateurs

La recommandation n°3 du Code Middledenext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil d'administration, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration comptait, au 10 avril 2018, un membre indépendant sur 4.

Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;*
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;*
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;*
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.*

Ces critères du code Middledenext sont repris dans le règlement intérieur de la société Oncodesign auxquels elle se conforme.

II. Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation n°8 du code Middledenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

Philippe Genne, Président Directeur Général

Philippe Genne est le Président Directeur Général d'Oncodesign depuis sa création en 1995. Diplômé en Pharmacologie à l'université de Dijon (Ph.D.), il est habilité à diriger des recherches (HDR).

Il est Président honoraire co-fondateur de l'Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences de la Vie (AFSSI), et également Membre du Conseil d'Administration du Centre Georges-François Leclerc, Centre de Lutte régional contre le Cancer et Administrateur du GIE Pharmimage (en sa qualité de Président Directeur Général de la société Oncodesign).

Catherine Genne, Administrateur

Catherine Genne est impliquée dans l'entreprise à sa création comme Gérante puis Directeur Général Délégué en charge des aspects R.H., Achats, Maintenance et de la construction du site d'Oncodesign en 2004. Depuis septembre 2010, elle a créé la Société Calypso basée sur un nouveau concept regroupant une crèche et un centre aéré. Elle est membre du CODIR et du Conseil d'administration.

Karine Lignel, représentante permanente de CM-CIC Innovation, Administrateur

Karine Lignel est Directeur de CM-CIC Capital Innovation, filiale de CM-CIC Capital Finance dédiée à l'investissement dans les sociétés technologiques. Elle a sept ans d'expérience dans l'industrie agroalimentaire, principalement dans des fonctions techniques. Karine a rejoint le capital risque en 2000 et investit principalement dans les sciences de la vie. Depuis 2000, elle a occupé de nombreux postes dans des conseils d'administration et des conseils de surveillance et a participé aux réflexions stratégiques des entreprises qu'elle accompagne. Karine est ingénieur diplômée de l'ENSIA (agroalimentaire) et titulaire d'un Master en gestion des entreprises agroalimentaires de l'IGIA-ESSEC.

Kamel Besseghir, Administrateur

Kamel Besseghir exerce à ce jour une activité de consultant après avoir pris sa retraite. Docteur en médecine, après avoir exercé comme médecin généraliste au début de sa carrière, il a ensuite travaillé pendant **quinze** années au sein de plusieurs entités académiques notamment l'Institut de pharmacologie à l'Université de Lausanne, le département de pharmacologie et de thérapeutique de la faculté de médecine de l'université de l'état de New York à Buffalo, le département de pharmacologie de la faculté de médecine d'Alger et la faculté de médecine de Syracuse aux USA. Il a rejoint en 1989 les laboratoires Ares Serono à Genève comme manager international afin de mettre en place le système de pharmacovigilance de ce groupe. Il a ensuite dirigé le programme suisse de santé à Madagascar pendant 3 ans. Il a travaillé pendant 18 ans au sein du Groupe Debiopharm comme Directeur médical, puis comme Directeur général délégué (VP) en charge de la recherche puis comme Directeur général (CEO) de Debiopharm SA.

III. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- **M. Philippe GENNE**

Date de nomination : 14/06/2016
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration et Directeur Général

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Administrateur	GIE PHARMIMAGE	64 a rue de Sully- 21000 DIJON
Membre du Conseil d'administration	Centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc	1 rue du professeur Marion -21000 Dijon
Co-Gérant	SC P.C.G	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Administrateur	ONCODESIGN INC	615 Boulevard René Lévesque ouest - MONTREAL
Président	ONCODESIGN USA INC	400 Technology Square Lower Level Cambridge, MA USA
Gérant	SCI NAG	13-15 Rue des Egemelines 21490 BRETIGNY

- **Mme Catherine GENNE**

Date de nomination : 14/06/2016

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur et Directeur Général Délégué

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Gérante	SC C.G.	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	C.G Immo	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Co-gérante	SC P.C.G	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL CD	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL C.D.G (Calypso)	26 Avenue Françoise Giroud – Parc Valmy 21000 DIJON

- M. Jan HOFLACK**

Date de nomination : 29/06/2017
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général Délégué

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Directeur	PHARMOPSIS BVBA	32 Rode – Kruislaan 2390 Westmalle (Belgique)

- SAS CM-CIC INNOVATION représentée par Madame Karine LIGNEL**

Date de nomination : 28/02/2014
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Administrateur	TISSIUM	74 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE 75012 PARIS
Administrateur	GLOBAL BIOENERGIES	5, rue Henri Desbruères, 91000 Evry
Membre du Comité Stratégique	ANTIDOT	58 Avenue Debourg – 69007 LYON
Membre du Comité Stratégique	DIGITAL MUSIC SOLUTIONS	118/130 Avenue Jean Jaures 75171 PARIS CEDEX
Membre du Comité Stratégique	KEEN EYE	74 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE 75012 PARIS
Administrateur - Membre du Conseil de Surveillance -	MEDINCELL	3 Rue des Frères Lumière 34830 JACOU
Membre du Comité Stratégique	ENDODIAG	4 RUE Pierre Fontaine 91058 EVRY CEDEX
Directrice générale	CM CIC INNOVATION	28 Avenue de l'Opéra 75002 PARIS
Directeur Executif	CM CIC Investissement	28 Avenue de l'Opéra 75002 PARIS
Président du Conseil d'administration	SFAP	20, Quai des Chartrons 33000 BORDEAUX

- **Monsieur Kamel BESSEGHIR**

Date de nomination : 03/02/2014
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE

Fonction	Société	Siège
Consultant	DEBIOPHARM International	5-7 Chemin de Messidor – 1002 Lausanne (Suisse)

Les mandats d'administrateur de Monsieur Kamel Pacha BESSEGHIR et de la Société CM-CIC CAPITAL INNOVATION, représentée par Madame Karine LIGNEL venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

I. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (articles 15 et 16 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Philippe GENNE, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 septembre 2003. Ce mode de gouvernance est considéré comme le plus adapté au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Philippe GENNE est assisté dans ses fonctions par Madame Catherine GENNE, Directeur Général Délégué depuis le 24 Novembre 2003 et de Monsieur Jan HOFACK Directeur Général Délégué depuis le 02 Juin 2010.

En sa qualité de Président, Monsieur Philippe GENNE organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

II. Missions du Conseil d'Administration (article 17 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 29 mars 2017, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, sept jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

III. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 03 février 2014, en conformité avec la recommandation n°7 du code Middenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Le règlement intérieur a été amendé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 10 avril 2018, notamment pour mise en conformité avec le Code Middenext dans sa version de septembre 2016.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation n°1 du code Middenext (Déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation n°2 du Code Middenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

IV. Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions réglementées

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice

Personne concernée	Nature	Montant
P.C.G	Avance de trésorerie	Rémunération au taux fiscalement déductible
CGD (Catherine GENNE)	Financement 5 places de crèche	49 957 € HT
Jan HOFLACK	Honoraires dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Monsieur Jan Hoflack, Pharmopsis BV	328 349,63 € HT
GIE PHARMIMAGE (P.GENNE)	Prestations de services Avance trésorerie Prestations administratives Mise à disposition de personnel	32 019 € HT Non rémunérée 41 049 € 17 019 €
ONCODESIGN INC CANADA	Prestations de services achetées Prestations de services facturées	158 367 € HT 51 031 € HT

5. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Les délégations présentées dans le tableau ci-dessous ont été consenties au Conseil d'Administration aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 15 Juin 2018 et de l'Assemblée Générale Mixte du 20 Juin 2019.

Aucune autre délégation n'a, depuis lors, été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation
15 juin 2018	10	Augmentation de capital par offre au public	26 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 280.000 € dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 280.000 € applicable aux 8,9, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018 Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 25.000.000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 25.000.000 € aux 8,9, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018	/
15 juin 2018	8	Augmentation de capital par placement privé	26 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 280.000€ dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 280.000 € applicable aux 9, 10, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018 Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 25.000.000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 25.000.000 € aux 9, 10, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018	/
20 juin 2019	9	Augmentation de capital avec suppression du DPS des actionnaires au profit de catégories de personnes ("toutes sociétés et/ou fonds d'investissement (en ce compris tout FCPI, FCPR ou FIP) investissant dans des valeurs de croissance dites « small caps »)	18 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 280.000 € dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 280.000 € applicable aux 8, 10, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018 Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 25.000.000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 25.000.000 € aux 8, 10, 11 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018	/

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation
15 juin 2018	11	Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 280.000 € dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 280.000 € applicable aux 8, 9, 10 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018 Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 25.000.000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 25.000.000 € aux 8, 9, 10 et 12 résolution de l'AG du 15 juin 2018	/
15 juin 2018	12	Augmentation de capital en cas de demande excédentaire	26 mois	15% du montant de l'émission initiale décidée par le conseil d'administration ainsi que les plafonds fixés par les 8, 9, 10 et 11 résolutions de l'AG du 15 juin 2018	/
20 JUIN 2019	11	Augmentation de capital réservée aux salariés ; suppression du DPS des actionnaires à leur profit	26 mois	Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital est fixé à 1% du capital social, par la création d'actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale chacune.	/
20 juin 2019	7	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social. Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 30 euros hors frais et commissions	/

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation
20 juin 2019	8	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	/
20 juin 2019	10	Attribution gratuite d'actions	38 mois	l'AG décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10% du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration.	/

Fait à DIJON
Le 2 Avril 2020

Le Conseil d'Administration